

# La Lettre de la Commune D'Enchenberg

## Juin 2009

Mairie - 57415 ENCHENBERG

Tél. 03.87.96.38.78

Fax 03.87.96.35.57

<http://www.enchenberg.fr>

E-Mail: [mairie.enchenberg@wanadoo.fr](mailto:mairie.enchenberg@wanadoo.fr)

## Le mot du Maire

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,  
Chers habitantes et habitants d'Enchenberg,

C'est toujours avec le même sentiment très particulier, mélange de solennité, d'honneur et de plaisir, que je prends la plume pour m'adresser à vous toutes et tous....

A la veille de ces vacances scolaires, je profiterais de ce bulletin communal pour vous faire faire un rapide tour d'horizon, sur les différents efforts, réalisés et ceux en cours, de ces dernier mois et mois à venir...

Le Foyer d'Accueil Médicalisé, « Fleur de Vie » ainsi qu'ont choisi de le baptiser les membres de l'association des handicapés du Pays de Bitche, a ouvert ses portes. Il a accueillis ses pensionnaires, et son personnel. Au cour d'une cérémonie inaugurale, j'ai eu l'occasion, de tous leur souhaiter, en votre nom, la bienvenue comme les nouveaux habitants du village, ainsi que je vous l'avais annoncé dans mon précédent éditorial du mois de février ... Hospitalor, prévoit d'organiser une inauguration officielle de cet établissement au courant du deuxième semestre de cette année.

La voirie d'accès, « impasse des écoles », ainsi que la nouvelle place dont les finitions sont en train de s'achever, donnent une nouvelle dimension, un nouveau volume à ce qui n'était encore que prairie il y a quelques mois ...

L'agence postale communale a fermé, et le bureau de tabac de Mme Michèle Burgun a pris le relais, dans tous les sens du terme d'ailleurs. Il accueille désormais le « point relais commerçant » depuis le 2 Juin dernier. Nous souhaitons très vivement que cette solution conviendra à vos attentes. Bien que ses services seront restreints, l'énorme avantage, sera notamment les horaires d'ouvertures ...

L'autre avantage, et ceci me permet d'enchaîner sur le point suivant dont je voulais vous entretenir, sera d'avoir libéré le rez de chaussée du bâtiment de la mairie. Et c'est dans le but de rendre les services de la mairie accessible pleinement aux personnes à mobilité réduite. Les travaux de préparation battent leur plein, et j'espère les voir se concrétiser vers la fin de cet été... Je serais plus qu'audacieux pour d'ores et déjà vous annoncer une date d'ouverture des nouveaux locaux, mais je ne crois pas trop m'avancer en vous disant que ce sera avant le printemps prochain !

Autres travaux imminents, seront les trois gros chantiers que prévoit de réaliser le syndicat mixte d'assainissement du bassin versant de la Schwalb, dont nous faisons parti. Trois chantiers qui concerneront les rues du Guisberg, de Montbronn et du Château d'eau. Et sans vouloir rentrer dans les détails qui vous seront amplement présentés au cour des réunions d'information publique prévues pour la deuxième moitié du mois d'août, sachez que ces travaux auront pour but de régler les écoulements d'assainissement des rues susnommées ainsi que de la rue de la forêt, qui jusque-là n'avaient jamais été reliées à l'ancienne station d'épuration.

Le ramassage des ordures ménagères connaîtra également un changement drastique, et une autre réunion d'information vous sera proposée par les instances compétentes très prochainement. Pour l'instant, retenez, et ceci pour l'essentiel, que la tournée de ramassage est changée au mercredi, au lieu du mardi. Que le recyclage se fera toujours, mais dans des sachets de couleurs différentes, et tous entreposés dans le même bac, et que le ramassage se fera alors par des véhicules équipés d'un bras latéral robotisé.

Le projet du nouveau lotissement suit également son cour, et nous avons à ce jour 14 esquisses et approches différentes de la façon de concevoir cette nouvelle zone. Et dès l'automne prochain nous pensons être en mesure de vous soumettre un projet concret, de ce que nous envisageons de réaliser. Nous désirons vous le présenter, mais également dans une certaine mesure vous consulter, du moins consulter les riverains de l'actuel lotissement. Car il nous faudra essayer de concilier autant que faire se peut les intérêts du plus grand nombre.

Le projet de périscolaire par contre, en raison de l'engagement trop timoré du public potentiellement concerné, sera remis à la rentrée 2010-2011. Nous n'y avons pas renoncé, mais trop peu de famille ont répondu de manière conséquente, et moins encore étaient venues à la réunion d'information que nous leur propositions en présence des responsables de la Caisse d'Allocations Familiales. En raison de cette trop faible demande, nous ne pouvons décernement engager des budgets qui pourtant étaient prévus à cet effet. Mais ce n'est là que partie remise, car nous persistons à y croire.

FAM, Poste, Assainissement réaménagement de la mairie, lotissement et périscolaire, mais dans un registre totalement différent, vote équipe municipale se prépare aussi à commémorer comme il se doit le 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec la municipalité de Hangard. Le 27 Juin prochain nous vous accueillerons, et ce dès le matin, avec en « coup d'envoi » de la journée, une célébration œcuménique à laquelle je vous invite toutes et tous. Vous trouverez le programme, que nous a concocté l'interassociation, « Grand Maître de Cérémonie » pour l'occasion, de toute cette journée, joint à ce bulletin. En espérant qu'il vous convienne. Je vous convie très chaleureusement à nous rejoindre, au moins à un moment ou un autre de la journée, qui nous le souhaitons sera votre fête à tous. Nous ne pouvons que proposer, à vous de disposer. Il vous appartiendra, à vous toutes et tous d'en faire LA fête que nous souhaiterions qu'elle soit.

Et puis suivra le traditionnel, et national, « 14 juillet », qui se déroulera la veille au soir, donc le 13. En raison de la proximité de la précédente commémoration, nous ne rééditerons pas le défilé de l'année dernière, mais un dépôt de gerbe devant le monument aux morts aura lieu. Et comme ces dernières années l'association des vétérans d'Enchenberg, vétérans du football, est-il nécessaire de le préciser, se chargera de l'animation festive de la soirée ...

En attendant de vous rencontrer à l'une ou l'autre occasion, et en espérant que ce soit à l'une de ces deux, il me reste à vous souhaiter de très belles vacances, un bel été, et .... Bonne continuation... Et à tous nos jeunes qui passent leurs examens, en ce moment même, ou qui se préparent à les passer, je leurs souhaite courage, succès et .....bonne chance !

Avec mes plus sincères et cordiales salutations ....



Thierry BECK



# AGENDA



## L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

LA POSTE

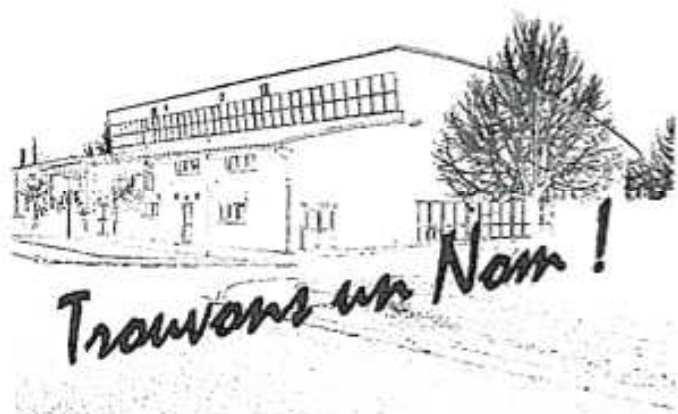
L'Agence postale communale a fermé ses portes le 26 mai dernier pour laisser place au Point Relais Commerçant installé au bureau de tabac de Mme BURGUN Michèle, 23 Rue Centrale.

Le relais commerçant de la poste est ouvert 6 jours sur 7, du lundi au samedi de 7H à 12H et de 14H à 19H. Il est fermé le mercredi après-midi.



## CONCOURS COMMUNAL

La commune souhaite lancer un concours pour le choix de nom de la salle polyvalente d'Enchenberg. Elle invite l'ensemble de la population à y participer. Vos propositions sont à déposer dans la boîte à lettre de la mairie ou sur le site internet de la commune [www.enchenberg.fr](http://www.enchenberg.fr) sous rubrique CONTACTEZ-NOUS.



### Mercredi 24 juin 2009

Ramassage des objets encombrants ménagers et extra-ménagers. Veuillez sortir vos objets la veille.

### Samedi 27 juin 2009

Fête du 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage Enchenberg-Hangard à la salle polyvalente à partir de 14H.

### Samedi 27 et Dimanche 28 juin 2009

Exposition Patchwork à l'Ermitage de la Chapelle Ste Vèrène.

### Du lundi 6 au vendredi 17 juillet 2009

Centré aéré pour les enfants de 6 à 12 ans organisé par le Foyer culturel de Saint-Louis-Lès-Bitche. La première semaine du 6 au 10 juillet aura lieu à la salle polyvalente d'Enchenberg et la deuxième semaine du 13 au 17 juillet à la salle de Saint-Louis-Lès-Bitche. Une navette circulera entre les deux villages.

### Lundi 13 juillet 2009

Festivités du 14 juillet avec feu d'artifice et bal organisées par l'association des vétérans d'Enchenberg à la salle polyvalente.

### Du 19 au 24 juillet 2009

Camping à Oberbronn pour les enfants de 6 à 12 ans organisé par le Foyer culturel de Saint-Louis-Lès-Bitche.

### Du samedi 25 au vendredi 31 juillet 2009

Camping 3\*\*\* à Gérardmer pour les jeunes de 10 à 16 ans organisé par le Foyer culturel de Saint-Louis-Lès-Bitche.

### Dimanche 30 août 2009

Kermesse paroissiale organisée par l'association St Joseph à la salle polyvalente.

# INFOS-Locales



## BOITE A COURRIER MAIRIE

La mairie dispose dès à présent d'une boîte à lettres à l'extérieur de ses bâtiments. Vous pouvez y déposer vos courriers, pièces en attente ou objets trouvés sur la voie publique.



## SITE DE LA COMMUNE

Vous souhaitez obtenir des informations diverses : date de ramassage des ordures ménagères, tarifs de location de la salle, liste des associations, maisons à vendre et logements à louer, etc...Vous trouverez toutes ces informations et bien d'autres sur le site de la commune [www.enchenberg.fr](http://www.enchenberg.fr). Il est régulièrement mis à jour et de nouvelles rubriques sont rajoutées au fur et à mesure. ALLEZ-Y POUR VOIR !



## PROJET DE PERISCOLAIRE



Après avoir mis en place avec succès une cantine scolaire au foyer restaurant communal, la commune envisageait de créer une structure périscolaire pour la rentrée 2009/2010. Les résultats de l'enquête diagnostic (par laquelle il ressort que l'immense majorité des personnes interrogées s'est prononcée pour une fréquentation occasionnelle de la structure) ainsi que la faible participation à la réunion d'information publique ne nous permettent pas de garantir l'obtention de l'agrément nécessaire des instances administratives, à savoir Jeunesse et Sport et la CAF. Or cet agrément est nécessaire pour obtenir des subventions. Ces décisions ont ainsi conduit la municipalité à reporter la mise en place d'un accueil périscolaire à la rentrée 2010/2011.



## LES BRUITS DE VOISINAGE

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, nous rappelons que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 14H à 20H30
- Les samedis de 9H à 12H et de 14H à 19H
- Les jours fériés de 10H à 12H
- **INTERDICTION LE DIMANCHE**



## REPLACEMENT DES POUBELLES

Un stock de grandes poubelles nous sera livré prochainement par le syndicat du Pays de Bitche. Dès réception, la commune procédera alors au remplacement des petites poubelles.

→ Pour tous ceux et celles qui disposent encore d'une petite poubelle, veuillez continuer à nous le signaler en mairie.

### ORDURES MENAGERES ET MULTIFLUX :

#### Changement du jour de ramassage

A partir du 8 juin 2009, le jour de ramassage des ordures ménagères et plus tard du multiflux sera modifié au **MERCREDI** (au lieu du mardi précédemment).

Les sacs de tri transparents seront encore ramassés jusqu'au mardi 4 août.

→ **Date de prochains ramassages : 23 juin ; 7 et 21 juillet ; 4 août.**

La collecte des sacs multiflux sera mise en place courant août. Une réunion d'information publique sera organisée dans la commune, pour l'instant la date n'est pas encore définie. Pour ceux et celles qui ne pourront assister à cette réunion, les ambassadeurs du tri vêtus de matériel floqués Sydème (parkas, polos, besaces...) assureront la distribution en porte à porte des sacs de collecte multiflux et donneront des informations sur les nouvelles consignes de tri et de collecte.

Les ambassadeurs du tri effectuent essentiellement le porte à porte dans l'après-midi (à partir de 13H) et en début de soirée (jusqu'à 20H) du lundi au vendredi. Le samedi, les ambassadeurs ne travaillent que le matin.

S'ils n'arrivent pas à rencontrer les membres d'un même foyer après plusieurs passages, ils déposent une note d'information dans les boîtes aux lettres qui les inviteront à récupérer le matériel de dotation en mairie.

→ A partir du mercredi 19 août, la collecte des ordures ménagères sera effectuée par un véhicule équipé d'un bras latéral robotisé. Un nouveau plan de collecte

indiquant le côté de ramassage des ordures ménagères par rue a été établi ci-après :

RUES	COTE DE LA ROUTE En entrant
Rue de Lemberg	Les 2 côtés
Rue de Montbronn	Les 2 côtés
Rue de Rohrbach	Les 2 côtés
Rue du Stade	Les 2 côtés
Rue du Stade du n°3 au 7	Côté droit
Rue Centrale	Les 2 côtés
Rue de Lambach	Côté gauche
Rue de la Gare	Côté droit
Rue de Guisberg	Côté gauche
Rue de la Forêt	Côté gauche
Rue du Château d'Eau	Côté gauche
Rue de la Chapelle	Côté gauche
Rue Haute	Côté gauche
	Côté droit en rentrant de la Rue du Stade
Rue du Gal de Gaulle n°21 à 36	
Rue Gal de Gaulle n°1 et 2	Côté gauche
Rue Grenadier Steiner	Côté gauche
Rue Astruc Augustin	Côté droit
Impasse abbé Schmidt	Côté gauche

Nous vous invitons à consulter le dépliant joint à cette lettre pour prendre connaissance des règles à respecter pour la collecte latérale à bras robotisé.



## CARCASSES DE VOITURES

Nous vous informons que la mairie propose en permanence l'opération de ramassage de carcasses de voitures et métaux (fûts de fioul).

M TONNELIER, ferrailleur de Schmittviller, effectue cette opération de ramassage à titre gratuit.

Pour vous inscrire, veuillez contacter la mairie au 03.87.96.38.78.

## ...et pour cet été, pour nos jeunes ...

Trop court, trop juste pour mettre quelque chose de structuré et de cohérent en place encore avant cet été, mais dès la rentrée, la municipalité envisage de réunir nos ados et pré-ados, pour essayer de voir avec eux ce qu'il y aurait lieu d'entreprendre. En effet nous avons l'intention de les réunir, pour les consulter et ainsi faire le bilan de leurs attentes !!! **Et pas question de «clef en main**», quoi qu'il en résulte, il faudra le mériter, et le construire ensemble... Plusieurs réunions, par tranche d'âge, probablement, sont envisagées... **MAIS DANS L'IMMEDIAT**, et pour que cet été leur soit sportif, la SFE a décidé de laisser les «portes ouvertes», du stade (pour y jouer au foot). De même, la commune mettra, et laissera, en place pendant cet été, sur le terrain d'entraînement un filet de volley-ball. Ces initiatives, bien que minimes, sauront nous l'espérons, en occuper quelques uns, et pourquoi pas, susciter quelques vocations insoupçonnées...  
... à suivre !!

# INFOS-Générales



## PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITE CARTE D'IDENTITE :

→ La délivrance de la carte nationale d'identité reste gratuite. Toutefois, par dérogation à ce principe, toute carte nationale d'identité est soumise à un droit de timbre de 25 euros lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la mairie, quel qu'en soit le motif (perte ou vol).

## ATTENTION ! NOUVEAU DISPOSITIF PASSEPORT BIOMETRIQUE

La France délivrera de nouveaux passeports comportant un composant électronique contenant deux données biométriques de la personne : sa photo numérisée et deux empreintes digitales.

**A compter du 26 mai 2009**, les usagers du département de la Moselle devront se rendre et déposer personnellement et obligatoirement leur demande de passeport dans l'une des communes retenues, dotées de stations d'enregistrement. Notre arrondissement dispose de 3 stations d'enregistrement à SARREGUEMINES, SARRALBE et d'une station à BITCHE. Mais il faut savoir que l'usager peut se rendre dans n'importe quelle station d'enregistrement de n'importe quel département.

Les horaires d'ouverture de la station de Bitche (en Mairie):

Lundi de 14H à 17H

Mardi et mercredi de 8H à 11H30

Fermé le jeudi

Vendredi de 14H à 16H30

→ **Nous vous conseillons vivement de prendre RDV avant de vous y rendre.** Vous pouvez les contacter par téléphone au 03.87.96.00.13 en demandant le service de l'Etat Civil.

→ **Rappel du tarif des timbres fiscaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009** si l'usager apporte lui-même ses photographies:

- 88 euros pour le majeur
- 44 euros pour le mineur de 15 ans et plus
- 19 euros pour le mineur de moins de 15 ans

→ **Nouveaux tarifs (1 euro de plus) si les photos sont réalisées à la station d'enregistrement :**

- 89 euros pour le majeur
- 45 euros pour le mineur de 15 ans et plus
- 20 euros pour le mineur de moins de 15 ans

## FORMALITES POUR UN VOYAGE AUX ETATS-UNIS :

Il faut noter que, depuis le 12 janvier 2009, dans le cas de voyage aux Etats-Unis (ou même de transit), le voyageur, dispensé de visa, doit remplir un questionnaire sur le site ESTA

(Electronic System for Travel Authorization), à l'adresse suivante : <https://esta.cbp.dhs.gov/>.

La demande d'autorisation peut être faite à tout moment avant la date du voyage mais le ministère américain de la sécurité intérieure recommande d'effectuer cette formalité au moins 72 heures avant le départ. Cette autorisation, qui est générée en réponse au questionnaire par le site ESTA, est valable 2 ans à compter de sa date de délivrance, sauf en cas de changement de situation (nom, prénom etc...) ou de nouveau passeport. En cas de refus, le demandeur devra solliciter un visa.



## FRONTIERES : LA SUISSE 25<sup>ème</sup> MEMBRE DE L'ESPACE SCHENGEN

L'espace Schengen désigne un espace de libre circulation des personnes entre les États signataires de l'accord de Schengen, nom de la bourgade luxembourgeoise où il fut signé le 14 juin 1985, et de là convention d'application de l'accord du 19 juin 1990, entrée en vigueur le 26 mars 1995.

La Suisse a rejoint le 12 décembre 2008 l'espace Schengen. Finis donc les contrôles d'identité systématiques avec les 24 pays déjà adhérents : 22 États de l'Union Européenne + l'Islande et la Norvège. Les contrôles dans les aéroports ont disparu depuis le 29 mars.

**Chypre demeure pour le moment en dehors de cet espace, de même que la Bulgarie et la Roumanie.**

Le principe de la liberté de circulation des personnes implique que tout individu (ressortissant de l'UE ou d'un pays tiers), une fois entré sur le territoire de l'un des pays membres, peut franchir les frontières des autres pays sans subir de contrôles. Pour se déplacer, il n'a plus besoin de passeport et, par exemple, les vols entre destinations de l'espace Schengen sont considérés comme des vols intérieurs.

Un État ne peut rétablir les contrôles qu'en cas d'atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale et après consultation des autres États du groupe Schengen.

Par contre, les contrôles aux frontières extérieures de l'espace Schengen sont renforcés.



## CERTIFICATION DES COPIES

Un décret du 1<sup>er</sup> octobre 2001 a supprimé les copies certifiées conformes. Cette mesure concerne les certifications de photocopies de documents demandées jusqu'alors par les services des administrations publiques, dont celles des mairies, et des entreprises.

Il s'agit essentiellement de copies de diplômes, réclamées notamment lors des inscriptions universitaires. Les autres démarches impliquées ont trait aux états de service national, aux copies de

passport, de pièces d'identité et autres reproductions de documents d'état civil. Toutefois, en cas de doute sérieux et motivé sur la validité de la copie, l'administration peut réclamer la présentation de l'original.

**Il existe une exception aux dispositions du décret. La certification de documents destinés à des administrations étrangères reste possible.**

L'état français ne peut refuser aux citoyens une certification pour leurs démarches à l'étranger : les Français seraient alors dans l'incapacité de faire valoir leurs droits hors du territoire. En conséquence, les administrations, habilitées à certifier conforme (mairie, commissariats de police..) sont tenues de certifier les documents destinés aux administrations étrangères. Réciproquement, l'administration française peut demander la certification de documents établis par des administrations étrangères. Il s'agit de démarches plutôt rares, liées à la production de documents d'état civil par exemple.



### NOUVELLE IMMATRICULATION DES VEHICULES

A compter du 15 avril 2009, les véhicules neufs recevront un nouveau numéro d'immatriculation (à partir du 15 juin 2009 pour les véhicules d'occasion lors d'un changement de propriétaire, d'adresse, ou lors de toute autre modification affectant la carte grise).

Ce numéro composé d'une série de 7 caractères alphanumériques (2 lettres, 1 tiret, 3 chiffres, 1 tiret et 2 lettres) sera attribué chronologiquement dans une série nationale unique.

La nouvelle plaque, avec des caractères noirs sur fond blanc, devra faire apparaître, sur sa partie droite et sur un fond bleu, un identifiant territorial comprenant un numéro de département au choix, surmonté du logo de la région dans laquelle est situé ce département.

Un numéro d'immatriculation sera attribué définitivement au véhicule, de sa première mise en circulation jusqu'à sa destruction.

Le propriétaire pourra faire immatriculer son véhicule partout en France, quel que soit son lieu de domicile, auprès d'un professionnel de l'automobile habilité (garagiste, concessionnaire, etc.) ou d'une préfecture. Un certificat d'immatriculation provisoire, valable un mois et comportant le numéro définitif lui sera remis dès paiement des taxes et lui permettra de circuler immédiatement. Il recevra ensuite, dans un délai d'une semaine au maximum, la carte grise à son domicile par envoi postal sécurisé.

Dans le cas d'un déménagement dans un autre département ou encore dans le cas de l'achat d'une voiture d'occasion déjà immatriculée dans le nouveau système, le propriétaire n'aura plus l'obligation d'effectuer une modification du numéro d'immatriculation du véhicule.

Les cyclomoteurs seront repris dans le nouveau système à partir du 15 avril 2009 ; ceux actuellement non immatriculés auront jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour se faire immatriculer dans le nouveau système.

### Information de dernière minute :

**Le gouvernement a décidé de reporter la mise en place du nouveau système aux véhicules d'occasion au 15 octobre 2009.**



### NOUVELLE REGLEMENTATION DES MINI-MOTOS ET MINI-QUADS

A compter du 2 juin 2009 : les propriétaires d'engins motorisés non autorisés à circuler sur la voie publique et dont la vitesse peut excéder 25 km/h disposent d'un délai de 6 mois pour déclarer et identifier leur engin motorisé, soit jusqu'au 3 décembre 2009. Pour toute nouvelle acquisition postérieure au 2 juin 2009, la déclaration doit intervenir dans les 15 jours.

### Les engins concernés par cette réglementation :

Les cyclomoteurs, les motocyclettes, les tricycles ou quadricycles à moteur non soumis à réception (donc non autorisés à circuler sur la voie publique) et dont la vitesse peut excéder, par construction 25 km/h, soit notamment les PEEWEES, DIRT BIKES, POCKET ou PIT BIKES et QUADS LEGERS

**Le formulaire de déclaration est disponible en Préfecture ou en Sous-Préfecture mais également sur internet : [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) ou [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)**

Le formulaire + justificatif d'identité et de domicile doivent être envoyés au Ministère de l'Intérieur, directement par la voie électronique (en scannant les pièces justificatives) ou par voie postale au Ministère de l'Intérieur (SG- DMAT-SDCSR-BSRR)  
Place Beauvau 75800 PARIS CEDEX 08

Le défaut de déclaration et d'identification de ces engins motorisés après le 3 décembre prochain sera verbalisé par une contravention de 4<sup>e</sup> classe.



### EPIDEMIE DE GRIPPE

L'institut national de prévention et d'éducation pour la santé nous met en garde contre l'épidémie de grippe qui sévit actuellement. Parmi les mesures qui permettent de limiter une propagation virale, il en est une à l'efficacité prouvée : respecter les mesures d'hygiène élémentaires. Les gestes sont simples :

- Se laver les mains au savon ou solution hydroalcoolique plusieurs fois par jour
- Utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser puis le jeter à la poubelle
- En cas de symptômes grippaux, appelez le médecin traitant ou le 15

Si vous souhaitez vous tenir informé de l'évolution de la situation vous pouvez téléphoner au 0 825 302 302(0,15€/min depuis un poste fixe).



# la page des Assos ...



## LES ARBORICULTEURS

L'association a tenu son assemblée générale le 20 mars 2009. Un nouveau comité a été élu :

**Président : MEYER Gérard**

Vice-président : SCHAMPION Gérard

Secrétaire : M HEN Laurent

Secrétaires adjoints: KUGEL Christian, STRASSEL Benoît

Trésorière : CONRAD Helga

Trésorier adjoint : FATH Mathieu

Assesseurs : VALDENNAIRE André, GLASER Pascal

Responsable du verger expérimental : SCHIRMANN Antoine

Réviseur des comptes : HUBER Camille



## INTERASSOCIATION

Un grand BRAVO à tous les bénévoles qui ont pris part au nettoyage de la salle polyvalente le samedi 25 avril dernier et qui tout au long de l'année donnent un coup de main aux diverses manifestations organisées par l'Interassociation.

**MERCI**

## Poème proposé par les membres de l'Association des Joyeux Séniors d'ENCHENBERG

L'Horloge du clocher  
Nuit et jour elle sonne  
L'horloge du clocher  
Jamais rien ni personne  
N'ont pu l'en empêcher

A l'heure de matines  
Cet oiseau de malheur  
Ponctuelle machine  
Réveille les dormeurs.

A l'heure de l'école,  
« Bonjour » et « au revoir »  
Entre deux « pigeon vole »  
Résumant son savoir.

Aux heures laborieuses  
Qui vous courbent le dos  
Sa voix claire et joyeuse  
Allège le fardeau.

Et quand le jour s'achève  
Le même tintement  
Accompagne les rêves  
Du village dormant.

Mais le coq, à l'aurore  
Est décontenancé :  
Cet instrument sonore  
L'a déjà devancé !

Pas besoin de lire  
L'heure sur son cadran

L'horloge en plein délire  
Le proclame à tous vents.

Sa voix franchit l'espace  
Des crimes aux vallons  
Comme le temps qui passe  
Des ailes aux talons.

Si ses extravagances  
Troublent notre repos  
Je suis de ceux qui pensent  
Qu'elle en fait un peu trop.

Mais, Grand Dieu ! Quelle affaire  
Nous serions bien fâchés  
Si venait à se taire  
L'horloge du clocher.

Qui ferait le décompte  
De nos heurs et malheurs ?  
Chaque seconde compte  
Au rythme de nos cœurs.

C'est pour cela que sonne  
L'horloge du clocher  
Et que jamais personne  
N'ira l'en empêcher.

Marie Thérèse GARNIER, Marseille

## Association pour la Jeunesse d'Enchenberg, AJE

Garderie de la St Valentin, Mercredi et Samedi de bricolage pour la fête des mères, jardinage avec et pour les enfants au jardin des fleurs, kermesse à l'école, sans oublier le barbecue de la rentrée et autre « vin chaud » de Noël, l'AJE n'a pas fini de surprendre..et ce n'est qu'un début !!! Alors laissons-nous surprendre.



Mais pour l'heure, ils, ou plutôt, elles, ont lancé un grand « concours de photos ». Immortalisez la beauté d'Enchenberg

Envoyez une photo qui pour vous représente au mieux notre village  
Par Mail à : Peggy.chavaria@club-internet.fr



OU sur papier à déposer en mairie

Un jury composé des membres de l' A.J.E. sélectionnera 12 photos afin d'illustrer le premier calendrier du village pour l'année 2010



Date limite de dépôt le 10 septembre 2009

# Géographie très locales ...

## Kenne mir unser Doaff, unn' de'Enchenberger Bann ???

Connaissons nous notre village et le ban d'Enchenberg ???

Die ene sahn' so, die annerre sahn' so :

- Awwe sicher kenn'ich denne ...
- Ich nett so genau, awwe fascht ...
- ...unn ich fascht gah'nett, so genau !

Les uns vous diront comme ci, les autres répondront comme ça :

- Bien sûr que je le connais !!!
- Moi pas tout à fait.....dans le détail ...
- .....dans le détail, je ne le connais pas trop !!!

A l'école nous avons appris le Mont Blanc, et le mont Everest, mais connaissons nous le point culminant de notre propre village ...

Nous connaissons les pays limitrophes de la France, mais connaissons nous les villages limitrophes d'Enchenberg ? Tous ?

Et puis nous connaissons, plus ou moins, les départements français, mais connaissons nous tous les lieux dits du village ??? Voilà pourquoi nous vous proposons une petite série de géographie très locale, au cours des quelques prochains bulletins de la commune.

Le périmètre du ban est de 19,5 km. La superficie, de 9,73 km<sup>2</sup>. Nombre d'habitant, 1207 au recensement de 2006, 1240 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Densité est de 127 hab/km<sup>2</sup>.

Altitude : minimale, 252 mètres, maximale, 408 mètres.

Et connaître ces chiffres ne suffit pas, mais en tout cas nous permet de nous situer, par rapport aux communes par rapport aux Pays du verre et du Cristal, et aussi du Pays de Bitche par exemple.

C'est ainsi que nous nous plaçons à la septième position, au niveau de la population, sur les 46 communes du pays de Bitche, et 4<sup>ème</sup> au sein du Pays du verre et du Cristal

En superficie par contre, nous occupons une place plus modeste, 27<sup>ème</sup> sur 46 au Pays de Bitche, et également 4<sup>ème</sup> au niveau du Pays du verre et du Cristal.

Et tout cela est encore une fois bien modeste comparé à la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluence. Alors que nous au Bitcherland nous totalisons une population de 35000 habitants pour 46 communes, la CASC est forte de 51000 âmes pour seulement 25 villages ...

La population par rapport au Pays de Bitche :

Rang	Commune	habitants	superficie, KM2
1	BITCHE	5 752	41,13
2	ROHRBACH	2 115	13,28
3	GOETZENBRUCK	1 751	8,12
4	MONTBRONN	1 668	14,99
5	P. REDERCHING	1 562	11,00
6	LEMBERG	1 464	10,94
7	ENCHENBERG	1 207	9,73
8	SOUCHT	1 188	10,75
15	MEISENTHAL	766	6,36
20	SAINT LOUIS	634	4,53
46	LIEDERSCHIEDT	132	5,99
		35 106	

La superficie, toujours par rapport au Pays de Bitche/

Rang/ superficie	Commune	habitants	superficie, KM2
1	MOUTERHOUSE	305	42,60
2	BITCHE	5 752	41,13
3	BAERENTHAL	702	39,19
4	STURZELBRONN	189	32,51
5	HASPELSCHIEDT	263	25,20
6	PHILIPPSBOURG	531	23,71
7	RAHLING	793	21,30
8	BETTILLER	743	18,41
9	EGUELSHARDT	401	16,80
10	BINING	1 172	15,91
11	G. REDERCHING	1 139	15,73
12	MONTBRONN	1 668	14,99
13	VOLMUNSTER	896	14,91
14	ROPPEVILLER	140	13,77
16	SCHORBACH	621	13,36
16	ROHRBACH	2 115	13,28
17	RIMLING	494	13,26
18	ACHEN	938	12,12
19	SCHWEYEN	311	11,35
20	P. REDERCHING	1 562	11,00
21	LEMBERG	1 464	10,94
22	BREIDENBACH	346	10,89
23	SOUCHT	1 188	10,75
24	EPPING	511	10,65
25	SIERSTHAL	694	10,51
26	WALSCHBRONN	525	10,11
27	ENCHENBERG	1 207	9,73
32	GOETZENBRUCK	1 751	8,12
37	MEISENTHAL	766	6,36
43	SAINT LOUIS	634	4,53
46	SCHMITTVILLER	289	2,33
		35 106	602,37

.. et par rapport à la CASC

ComCom	habitants	superficie, KM2	nombre de communes
Bitche & environs	10 869	287,29	14
ComCom PVC	8 678	65,42	7
Com Rohrbach	9 529	117,14	9
Com Volmunster	6 030	132,52	16
Grand Total	35 106	602,37	46

CASC	51 580		25
------	--------	--	----

Mais les Communauté de Communes et autres syndicats feront l'objet d'une autre série, qui j'en suis persuadé, ne manquera pas d'intéresser l'un ou l'autre lecteur.

Pour l'heure, revenons donc à Enchenberg, et restons dans nos 19,5 km de périmètre. Notre territoire, notre ban ...

Enchenberg est limitrophe des communes de : Bining, Rohrbach les Bitche, Petit-Réderching, Siersthal, Lambach, Lemberg, Saint Louis les Bitche, et Montbronn.

Unn so g'sitt'e  
ouss (der  
Bonn)  
Mache eich  
mit der g'stallt  
vertraut, weil  
im naechste  
hefft geht's  
widderscht ...

Et voilà à quoi il ressemble (le ban). Familiarisé vous avec cette silhouette, car la suite paraîtra dans le prochain bulletin communal !!!!



# LES ÉCRIS DU CONSEIL MUNICIPAL 1

## LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- ↳ Il décide de modifier les nouveaux tarifs de la location de la petite salle et mezzanine de la Salle polyvalente à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 comme suit :
  - particuliers hors village : location 200 €
  - la caution est portée à 200 € pour toute location
- ↳ Il décide de régulariser la situation foncière du chemin d'accès au château d'eau. Sachant que ce chemin n'est en fait qu'une servitude de passage sur plusieurs propriétés privées. Il décide de faire arpenter, puis d'acquérir les différentes parcelles qui résulteront de cet arpentage et qui constituent le chemin actuel. *(Tous les propriétaires concernés étant volontaires, l'opération se déroule dans les meilleures conditions possibles...)*
- ↳ Il décide de mettre en location à M MAYER Guillaume, selon le régime des baux ruraux, pour une durée de 9 ans, les terrains communaux inscrits au cadastre de la commune au lieudit « Heiligenbronner Wald » pour une superficie totale de 76 ares.
- ↳ Il décide de mettre en location pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, les terrains communaux inscrits au cadastre de la commune à
  - M VOGEL Cyril, au lieudit « ANDERSEITS KREMEL » et BILDSTOECKEL pour une superficie totale de 322,41 ares
  - M BURGUN Fabien, au lieudit "Lenscheit" section H Parcelle n° 1184 pour une superficie de 3,37 ares.
  - M OLIGER Sven, au lieudit "Arrenbronnen" Section H Parcelle n° 1019 pour une superficie de 30,70 ares.
- ↳ Il décide d'augmenter les tarifs de la main d'œuvre à 30 € de l'heure et de tractopelle à 40 € de l'heure pour les travaux refacturés aux particuliers.
- ↳ Décide de créer un poste d'agent de cantine dans le cadre du dispositif des contrats aidés par l'Etat notamment le contrat d'accompagnement à l'emploi à raison de 20H/semaine. Le poste a été attribué par M. le Maire, et après un appel à candidature et une procédure équitable, à Mme BLEICHNER Anne (Poste subventionné par l'Etat à 70%).
- ↳ Il décide de renouveler de 6 mois le contrat d'accompagnement à l'emploi pour Mme SCHWARTZ Evelyne (Poste subventionné par l'Etat à 70%).
- ↳ De prendre en charge les frais de 130 euros pour la sortie scolaire au Parc archéologique de Bliesbruck, du 2 avril 2009.
- ↳ De prendre en charge les frais de 190 euros pour la sortie scolaire au musée de la faïencerie à Sarreguemines du 25 mai 2009

↳ Il décide d'instruire directement sans passer par la DDE, les demandes de clôture des particuliers, hormis ceux qui ont construit dans le périmètre de la chapelle Ste Vèrène, ces derniers doivent déposer une déclaration préalable. Par contre il n'y a pas lieu de déposer une demande quelconque pour les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

↳ Il décide de mettre à disposition la salle polyvalente pour le centre aéré du Foyer culturel de St Louis-lès-Bitche du 5 au 10 juillet 2009.

Il décide également d'attribuer la somme de 20 euros par enfant d'Enchenberg et par semaine pour la participation à ce centre aéré *(somme déjà déduite au montant de participation demandé aux parents)*

↳ Il décline la proposition d'échange foncier que lui proposait le Groupement forestier du Rotfelsen, en raison de la trop importante différence de contenance entre le lot que proposait le pétitionnaire et les parcelles de la réserve foncière communales convoitées.

↳ Il refuse la proposition de vente d'un particulier d'une parcelle adjacente au lavoir, rue de la chapelle. L'offre étant une spéculation évidente liée au grand nombre de mutation foncière actuellement en cour sur la commune. Le conseil municipal décide de ne pas rentrer dans cette compétition.

↳ Il décide de refuser l'ouverture à l'urbanisation dans une zone 1AU, vierge de toute construction et non équipée. Bien que la demande concernait la construction de cinq habitations, leurs réalisations effectives dans les délais de validité d'un permis de construire étaient selon les propres dires du pétitionnaire « irréalisables ».

Deuxièmement, dans le souci de ne pas créer de précédent, tant pour l'ouverture d'une zone nouvelle, que pour la participation obligatoire de la commune d'une telle entreprise en cas d'accord.

Et dernièrement pour éviter un délaissé inconstructible que ce projet aurait générer.

*L'optimisation de l'urbanisme est une responsabilité de la commune, le potentiel d'une telle zone ne saurait être compromise pour l'intérêt d'un seul particulier.*

## PAR AILLEURS, ET HORS DELIBERATION, LA MUNICIPALITE A

↳ Déposé sa candidature pour l'obtention d'un équipement informatique complet pour les écoles dans le cadre de l'opération « école Numérique Rurale ». *(Réponse attendue pour le début du mois de juillet)*

↳ Renouvelé son équipement informatique, en se dotant de nouveaux ordinateurs pour les agents administratifs, ainsi que d'un système de sauvegarde performant. Garantissant ainsi la fiabilité, l'intégrité et surtout la sécurité des données de travail, donc l'efficacité des services au public.

↳ Pour pouvoir, en toute sécurité, mettre à disposition la salle pour le centre aéré, il entreprend les différents contrôles de sécurité nécessaires et obligatoires, *pour finalement faire appel à la commission d'arrondissement de sécurité. Celle-ci est passée en date du 18 mai 09, et a donné son « avis favorable »*



## La parole à l'équipe municipale:

### PFEFFERKORN Véronique



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs.

Je voudrais tout d'abord remercier les électeurs et les électrices qui ont voté pour moi.

Je vous suis reconnaissante de votre confiance que vous m'avez renouvelée. Je souhaite sincèrement que cette nouvelle équipe soit à la hauteur de vos attentes.

J'essaierai d'être à votre écoute et de toujours prendre les décisions les plus justes et les plus adaptées à notre village.

Je soutiens notre maire Thierry BECK et nos nouveaux adjoints dans leurs lourdes tâches et ensemble avec vous tous, nous améliorerons la vie quotidienne de nos habitants et le développement de notre commune.

Merci à vous . Véronique PFEFFERKORN.

### LANG Philippe



„Haverspatz" depuis 36 ans et fier de l'être, je tiens avant tout à remercier toutes les personnes qui m'ont fait confiance lors de ces dernières élections municipales, j'espère être à la hauteur de leurs attentes.

Par le biais de ce journal communal, j'aimerais vous dire que lorsque Monsieur Thierry Beck m'a demandé de participer à son projet électoral, cela m'a d'abord surpris, mais après réflexion, je me suis dit « pourquoi pas » .En effet, cela m'a semblé opportun de participer à l'élaboration de nouveaux projets afin que notre village soit encore plus agréable pour les habitants de tout âge. Connus et connaissant bon nombre de ces habitants, j'espère toujours être à leur écoute, afin de soumettre leur avis lors de nos réunions de travail.

En conclusion, je souhaite que cette équipe apporte lors de ce mandat, un nouvel élan dynamique grâce au soutien de ces habitants, pour que notre beau village auquel je suis très attaché, garde et développe ses atouts au sein du Pays de Bitche. Merci à tous ..... LANG Philippe.

**« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite. »**



*Au revoir,  
et bonne chance Michèle ... !*

Après plus de 10 ans (1<sup>er</sup> février 1999) de services, Mme Michèle WEISSENBACHER quitte les services de la commune pour rejoindre et renforcer les effectifs du Foyer d'Accueil Médicalisé. Au nom de la commune nous la remercions très chaleureusement pour ses excellents services, son sens de la responsabilité et son esprit d'initiatives. Merci Michèle et bonne chance dans tes nouvelles fonctions.

# "Hawespatze" à l'honneur !!

## ANNIVERSAIRES ...

**M BACH Nicolas, 94 ans, Doyen du village !!!**

Le doyen du village, M BACH Nicolas, vient de fêter le 6 mars dernier, ses 94 printemps à la maison de retraite "les Myosotis" de Bitche



**M WEISSENBACHER Albert, 90 ans**



Le 13 mars dernier, M WEISSENBACHER Albert demeurant avec son épouse au 9 rue de Lambach a fêté ses 90 printemps.

Le maire et ses adjoints ont offert à chacun un panier garni et leur ont souhaité, au nom de la municipalité, et de toute la commune un heureux anniversaire et une bonne continuation.

# "Hawespatze" à l'honneur !!

Médaille de bronze au championnat du Monde pour Mme LEININGER-COUTELOT Laurence.



Du 15 janvier 2009 au 26 janvier a eu lieu le championnat du monde des oiseaux exotiques à PIACENZA en Italie. Parmi les 21000 oiseaux présents, il y avait ceux pour la première fois de M. LANG Laurent et Mme LEININGER COUTELOT Laurence du club des ailes de couleurs Enchenberg représentant également le contingent français présent en ITALIE.

M LANG a fait une honorable prestation avec ces trois oiseaux : 1 omnicolore avec 90 points et 2 conures à joue verte avec 89 points.

Quant à Mme COUTELOT Laurence avec une perruche tête de prune femelle elle obtient une très belle médaille de bronze au championnat du Monde.

Pour la région ornithologique LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE seul un autre éleveur en plus de la Moselle a réussi

une place sur le podium, prouvant ainsi la très bonne qualité des oiseaux élevés par Mme LEININGER COUTELOT Laurence et les autres membres du club.

Le club pour sa première année d'existence termine après les nombreux titres au championnat régional et championnat de France sur une note extraordinaire. Bravo à tous et rendez vous l'année prochaine au Portugal pour un nouveau championnat du Monde avant celui de 2011 en France.

N'hésitez pas pour ceux qui sont intéressés par l'activité de notre club de nous rejoindre en téléphonant à KINZEL Philippe au 0629610073 ou par email : [philippe.kinzel57@orange.fr](mailto:philippe.kinzel57@orange.fr)

De belles performances, et un joli palmarès pour Loïc TALON



Enchenberg a l'honneur de compter un Vice champion de France de tir à la carabine parmi ses habitants : **Loïc TALON**, qui n'en n'est d'ailleurs pas à son coup d'essai.

Issue de la pépinière de l'«amicale des tireurs d'Enchenberg», formé au départ à la section «école de tir» de ce club, Loïc était déjà, depuis l'âge de 8 an, plusieurs fois champion de lorraine et de Moselle, puis en 2003 champion de France de tir à la carabine sur 10m.

Depuis 2007, il est licencié au Club de tir de Bitche, qui eux disposent d'une

structure de 50 mètres. Loïc a un palmarès déjà très éloquent : le 30 mai 2009, il devient Champion de Lorraine de tir à 50 mètres dans la discipline position couchée et vice champion dans la discipline 3 positions (couchée, à genoux et debout). Ces résultats lui ont permis de se qualifier pour les championnats de France de tir à 50m (du 25 juillet au 1<sup>er</sup> août 2009 à Volmerange les Mines) et d'être retenu dans l'équipe de France pour participer à la rencontre des 5 nations le week-end du 20 et 21 juin.

Souhaitons-lui tout le succès qu'il mérite : Bonne chance Loïc !



## Merci Mme Huber Liliane!!!

Mme Liliane Huber a gracieusement offert à la municipalité quelques trésors, des souvenirs, sous la forme d'anciennes photos, rescapées de la collection de feu son époux, Gaston Huber !!

Ces photos seront mises à votre disposition, téléchargeables à volonté, sur votre site préféré: [www.enchenberg.fr](http://www.enchenberg.fr)

Si comme Mme Huber vous possédez des photos anciennes, n'hésitez pas ! Partagez les... des générations entières vous seront redevables de ces témoignages d'un passé tellement proche et pourtant ...si loin déjà !

ENCHENBERG fête le

**13 JUILLET 2009**

**DÉPOT DE GERBE**

**13 juillet 20h00, place de l'église**

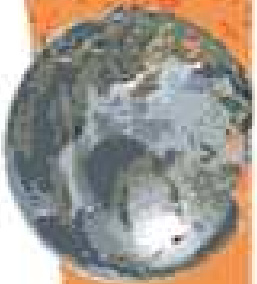
**LA FÊTE**

A partir de 20h30, BAL  
POPULAIRE, organisé par l'Association  
des Vétérans d'Enchenberg

Distribution d'une collation gratuite pour les  
enfants de la commune, agés de 0 à 14 ans  
dès 22heures.

Pizza, Flamm, Saucisse,  
Merguez, café, gâteaux et  
crêpes, tout au long de la  
soirée ...

**GRAND FEU D'ARTIFICE !!!**



## Le rôle des correspondants communes

- Relais essentiel de l'information auprès des usagers pour le bon déroulement de la collecte
- Présentation des plans de collecte aux usagers



**Merci pour votre collaboration**

SYNDICAT DES COMMUNES  
DU PAYS DE BITCHE



## Collecte des ordures ménagères

**Tout ce qu'il faut savoir sur la  
collecte latérale à bras robotisé**

Veolia Propreté Est  
Route de Haspelschiedt  
Z.I. de la Hardt  
B.P. 40 065  
57233 BITCHE Cedex  
☎ 03 87 96 19 90



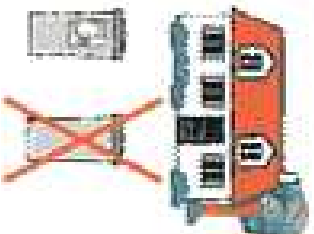
## Principe

- ❑ Véhicule équipé d'un bras latéral robotisé
- ❑ Action pilotée par le chauffeur depuis la cabine



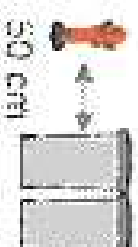
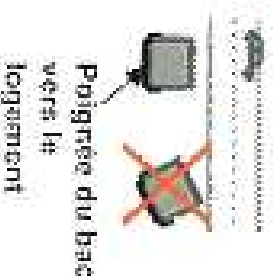
## Les règles à respecter

- ❑ Pas de sac poubelle à côté des bacs
- ❑ Pas de bacs qui débordent



## Positionnement des bacs

- ❑ Bacs parallèles à la rue, poignée côté habitation
- ❑ Bacs 2 roues positionnés 2 par 2
- ❑ Bacs éloignés de tout obstacle à 50 cm (1 pas)



## Attention

- ❑ Placer les bacs d'un seul côté de la rue (voir les plans de collecte)
- ❑ Pas de bac dans des endroits fermés
- ❑ Éviter les sols meubles (herbes, graviers)
- ❑ Éloignement du bac par rapport à la benne entre 0,65 et 2 m (1 à 3 pas)
- ❑ Pas de bac sous des obstacles à moins de 5 m en hauteur (fil électrique, arbre...)

